

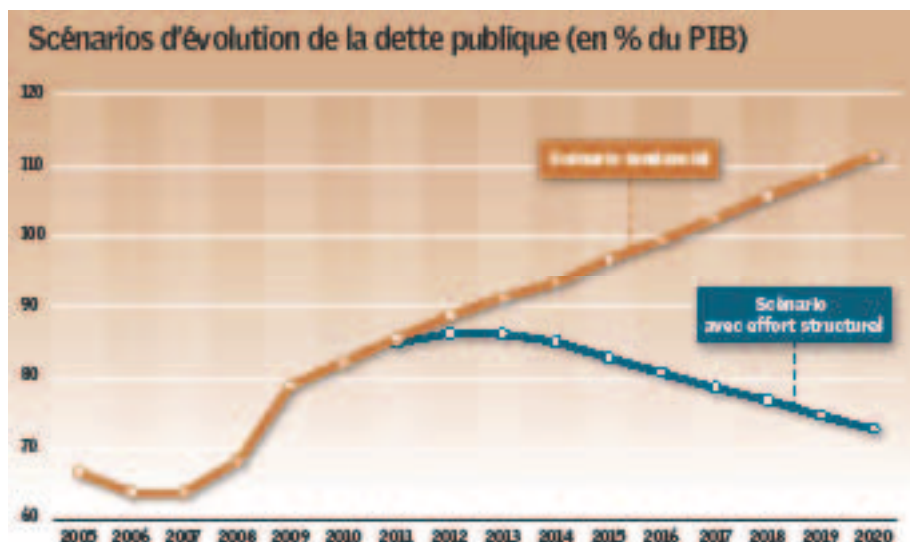
FINANCES

LOCALES

Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur www.lagazette.fr

DÉCRYPTAGE

Que se passerait-il si la dette de la France s'emballait ?



Que se passerait-il si la France voyait sa note dégradée et les taux d'intérêt exigés par ses créanciers relevés ? La Cour des comptes, dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques (juin 2011), y répond au moins en partie. « Une hausse d'un point des taux d'intérêt exigée de la France entraînerait une augmentation de la charge budgétaire de l'Etat de 2 milliards d'euros la première année [...] et de 14 milliards la dixième, soit plus que le total des crédits actuels des missions "écologie" et "aide publique au développement". L'effet boule de neige de la dette en serait considérablement renforcé », écrivent les magistrats. Avant même la crise de cet été, la cour enjoignait nos gouvernants à réduire d'un point de PIB par an le déficit structurel de la France. Sans un tel effort, « la charge d'intérêt en 2020 approcherait le seuil de 10% des prélèvements obligatoires au-delà duquel le risque de dégradation des dettes des Etats devient parti-

culièrement important. La charge d'intérêt représenterait alors 4% du PIB, soit plus que les missions "enseignement scolaire" et "recherche et enseignement supérieur" réunies ». Or on est très loin du compte... « En 2010, seul un excédent primaire structurel de 0,3% du PIB aurait permis de stabiliser la dette, fait valoir la cour, alors que le compte des administrations publiques

181 Md€

constituaient la valorisation des actions cotées et des placements collectifs détenus par l'Etat fin 2007, contre 84 Md€ fin 2010.

[APU] a dégagé un déficit structurel de 2,5% du PIB. » Les perspectives financières des APU locales sont « surtout caractérisées par une grande incertitude due aux effets encore mal appréhendés des dernières réformes, analyse-t-on. Les dépenses liées à la dépendance et à l'environnement pourraient augmenter sensiblement et concourir à la hausse de l'endettement public ». Jacques Paquier

MOTS POUR MOT



RENAUD CHAROIRE,
professeur agrégé d'économie

« Soutenabilité »

La crise actuelle des dettes souveraines pose la question de la « soutenabilité » de la dette. On parle d'insoutenabilité si, sur la base de la politique économique suivie et des prévisions de croissance disponibles, l'augmentation projetée de la dette publique débouche sur une situation où le pays ne sera pas en mesure de faire face à ses engagements financiers. C'est ce que les marchés financiers craignent avec la Grèce. En général, c'est le cas lorsqu'un pays voit sa dette publique augmenter à terme plus vite que son PIB. Le problème qui se pose alors est de savoir si les solutions envisagées – réduction drastique des dépenses publiques et accroissement des impôts – ne vont pas, au contraire, accentuer les risques d'insolvabilité. Les politiques d'austérité peuvent en effet comprimer la demande et générer une récession économique, et si ces politiques se traduisent par une réduction des investissements publics et de recherche, alors ce sont les conditions mêmes de la croissance économique à venir, et donc des futures rentrées fiscales, qui risquent d'être remises en question.